

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlatt

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :10**De votants :15*

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 16/08/2017.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 14/08/2017.

**Tarifs d'occupation du  
Domaine public pour les  
Activités artistiques****Mise à disposition des salles  
communales**

L'an deux mil dix sept, le 17 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAHALLE – TROUBADY - ARMAGNAC – LAMBERT – COUSIN – CASSAGNOLE – PLETT – GERMAIN – OZANNE.

**Etaient absents :** Mme LAGRANGE (procuration à M. CASSAGNOLE), Mme DUFOUR (procuration à M. COUSIN), M. PASQUET (procuration à M. ARMAGNAC), M. CAMINADE, (procuration à M.OZANNE), M. JOURDAN (procuration à M. LAMBERT).

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** M. ARMAGNAC.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10/07/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les droits d'occupation du domaine public pour des personnes exerçant des activités artistiques et qui vendent les produits issus de leurs activités :

- Droits mensuels pour les mois de juillet et août : 200 € ;
- Droits mensuels pour les autres mois de l'année : 80 € ;
- Droits à la journée : 20 € en juillet et en août, 10 € les autres mois de l'année.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a constaté certaines pratiques lorsque les salles communales sont louées par des tiers, pratiques consistant à sous-louer ou à mettre ces salles à la disposition d'autres tiers non titulaires du contrat. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'interdire toute sous-location ou mise à disposition des salles communales à des tiers non titulaires du contrat ;
- de faire obligation aux titulaires du contrat de location à utiliser la salle mise à leur disposition uniquement pour des activités dont ils sont les organisateurs ;
- d'interdire pour une période de 3 ans toute location des salles communales aux personnes qui contreviendraient aux dispositions précitées ;
- que les trois points précités fassent l'objet d'une clause spécifique dans les contrats de location des salles communales.

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Maire.</p>
<p><b>Motion relative à la réforme De la délivrance des cartes D'identité</b></p>	<p>Pour faire suite à la réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité et face au mécontentement de nombreux élus et de leurs administrés, en Dordogne et un peu partout en France, le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion dont il donne lecture. A l'issue de la lecture de la motion, à l'unanimité, le Conseil Municipal exige de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs des cartes nationales d'identité et l'interroge sur l'effectivité du risque lié à la situation antérieure et sur les bénéfices en matière d'économie que génère cette décision incomprise et difficilement acceptée.</p>
<p><b>Réalisation et pose de 2 Bancs en pierre</b></p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter le devis de la SARL Malaurie pour la réalisation et la pose de 2 bancs en pierre en vue de finir les aménagements extérieurs de la rue du lavoir, devis d'un montant HT de 2.250 € HT, et autorise le Maire à le signer.</p>
<p><b>Adoption de devis D'équipement</b></p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les devis suivants et autorise le Maire à les signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- devis de Jardin Passion pour l'acquisition d'un souffleur thermique, devis d'un montant HT de 565,00 € HT ;</li> <li>- devis de Jardin Passion Sarlat pour l'acquisition d'une machine de désherbage, devis d'un montant HT de 53.580,00 € HT.</li> </ul>
<p><b>Aménagement de la rue Eugène Le Roy et de la rue Des Fontaines : installation De la fibre</b></p>	<p>M. Roger Armagnac, Conseiller délégué, présente un projet permettant d'installer la fibre dans le cadre de l'aménagement de la rue Eugène Le Roy et de la rue des Fontaines. Ce projet paraissant surestimé en termes de nombre de chambres de tirages à installer et de coût sur la base de l'estimation établie par l'entreprise COLAS SUD-OUEST, le Conseil Municipal autorise M. Armagnac à revenir vers les maîtres d'œuvres afin qu'un projet plus modeste et plus conforme aux besoins réels soit proposé.</p>
<p><b>Personnel communal : Détermination des Ratios d'avancement de Grades après avis du Comité technique du CDG 24</b></p>	<p>Le Maire rappelle à l'assemblée :</p> <p>Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.</p> <p>Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.</p> <p>Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 avril 2017, celle-ci a accepté de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :</p>

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Le Maire indique que le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, lors de sa séance du 22 juin 2017, a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux figurant dans le tableau ci-dessus pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité et tels que proposés et acceptés par délibération du 10 avril 2017.

**Création de 2 postes  
Suite au vote des ratios  
D'avancements de grades**

Vu la délibération du 10 avril 2017 soumettant à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne les taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal de Domme et l'avis favorable rendu par celui-ci en date du 22 juin 2017 ;  
Vu la délibération du 17 juillet 2017 fixant les taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal de Domme après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35<sup>ème</sup>, indice B/M 475/413, de supprimer à compter du 01/07/2017 un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, de nommer Madame Lucienne Eymery sur l'emploi ainsi créé ;
- de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35<sup>ème</sup>, indice B/M 404/365, de supprimer à compter du 01/07/2017 un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, de nommer Madame Patricia Pader sur l'emploi ainsi créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions du Maire visées ci-dessus.

**RPOS 2016 du service  
D'eau potable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'adduction d'eau potable pour l'année 2016.

**Vente de fruits et légumes**

Le Maire indique qu'il a été contacté par M. José Pigoux, commerçant non sédentaire qui vend des fruits et légumes sur le marché de Domme.

M. Pigoux souhaiterait venir à Domme, deux fois par semaine pour vendre des fruits et légumes, du 17 juillet au 30 septembre 2017. M. le Maire propose de lui accorder un emplacement sur l'Aire de Stationnement du Pradal, moyennant le paiement d'un droit d'occupation du domaine public fixé par délibération du 14 mars 2016 relative à l'exercice du commerce ambulancier. Un projet de convention est présenté au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, à l'unanimité l'adopte et autorise le Maire à le signer.

**Intervention de CONCORDIA  
En août 2017 à Domme**

Le Maire indique que l'association CONCORDIA, dont un groupe d'animateurs et de volontaire intervient actuellement à Domme, propose de prolonger son intervention du 21 au 31 août 2017. Le groupe des intervenants serait composé de 10 volontaires et de 2 animateurs et leur intervention consisterait à reprendre la réfection d'un mur à l'extérieur du Château du Roy, réfection réalisée de façon non satisfaisante par un groupe d'intervenants en 2013. Cette intervention se ferait à titre gratuit, la commune n'ayant seulement qu'à assurer l'hébergement des intervenants. La convention relative à la prolongation de cette intervention est présentée au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions, l'adopte et autorise le Maire à la signer.

**Achat de panneaux de  
signalisation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'effectuer un achat complémentaire de panneaux de signalisation, approuve le devis de la société SIGNATURE d'un montant HT de 2.626,91 € et autorise le Maire à le signer.

**Remboursement au  
Vélo-Club de Domme**

Le Vélo-Club de Domme a effectué des dépenses dans le cadre des manifestations organisées autour du passage du Tour de France à Domme, le 11 juillet 2017. Le montant de ces dépenses s'élève à 201,70 € conformément aux justificatifs fournis par cette association. Considérant que les manifestations, autour du passage du Tour de France à Domme, ont été organisées sous l'égide de la Municipalité, le Maire propose de procéder au remboursement du Vélo-Club de Domme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ce remboursement et décide de verser au Vélo-Club de Domme une subvention d'un montant de 201,70 €. Mme Eliane Troubady n'a pris part ni au débat ni au vote.

**Communications**

Passage du Tour de France à Domme

Le Maire remercie les élus qui se sont investis dans l'organisation du passage du Tour de France à Domme et qui ont contribué à en faire un grand succès populaire. Il indique qu'il va adresser une lettre aux différentes autorités du Département pour l'aide qu'elles ont apportée en mettant tout en œuvre pour favoriser le passage de cette épreuve sportive d'envergure dans le village. Il indique enfin qu'il va essayer de collecter le plus de vidéos et photos possibles sur l'étape du 11 juillet 2017 pour une diffusion salle de la Rode au cours d'une soirée organisée l'hiver prochain.

Bases de canoës sur la Dordogne

Le Maire indique qu'il est de plus en plus fréquemment interpellé par des loueurs de canoës concernant des litiges professionnels. S'ils sont eux même interpellés, le Maire demande aux élus de renvoyer les personnes vers la Mairie.

### Projet de territoire de la Communauté de Communes

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes de Domme-Villefranche en date du 12 juin 2017 concernant son projet de territoire, projet qui a pour but d'établir un état des lieux et de faire ressortir les atouts et faiblesses du territoire. La Communauté de Communes souhaite que chaque commune s'investisse dans ce projet et propose aux élus de participer à des ateliers thématiques. Le courrier, précisant les thèmes et les dates, sera communiqué aux élus pour qu'ils puissent faire leur choix et se faire inscrire.

### Fleurissement

Le 31 juillet prochain à 11h00, une commission du Conseil Départemental de la Dordogne se rendra à Domme pour examiner le fleurissement communal dans le cadre du concours des villages fleuris.

### Vin de Domme

L'enseigne du Vin de Domme, réalisée en fer forgé, a été installée sous la Porte des Tours. Cette enseigne a été validée par le service des Bâtiments de France.

M. Francis Cousin communique le programme de la fête du vin et des confréries qui se déroulera à Domme le 15 août prochain et sollicite l'aide du service technique communal.

### Domaine de Giverzac

M. le Maire confirme que l'ancien domaine de la Banque de France à Giverzac serait vendu, l'acte de vente ayant été signé devant notaire.

### Cimetière

Il est proposé qu'une plaque en marbre soit déposée à proximité du Jardin du Souvenir du cimetière de Domme pour y graver les noms des défunts dont les cendres sont déposées. La question sera examinée lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Stationnement payant

Pour faire suite à la réforme sur le stationnement payant, il va convenir de se positionner rapidement sur les tarifs du stationnement sur les différents parkings de Domme ainsi que sur le montant du Forfait Post Stationnement. Cette question sera débattue lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Par ailleurs, il conviendra que les élus se positionnent aussi sur l'évolution technique des horodateurs et ce en raison de l'évolution de la législation sur le stationnement payant. Les appareils doivent être améliorés, sachant que, dans un premier temps, une évolution à minima (600 €/appareil) aurait la préférence des élus des communes du secteur disposant d'horodateurs (La Roque-Gageac, Beynac, Castelnaud et Domme).

Fait à Domme, le 19/07/2017.